



Naninne, le 26 novembre 2018

N. Réf. : ASS-ELE-201811BE10529
V. Réf. : S-09292-181106
Agent traitant : E. LEFEVRE
Tél. : +32 (0) 81/407602
GSM : +32 (0) 477/599896

Monsieur J.L. MARTIN
Président du Comité de Direction
de la SPGE
Avenue de Stassart, n° 14-16
5000 NAMUR

A l'attention de Mme. Hélène LEBEAU

**Objet : Sous-bassin hydrographique de la Meuse aval – Communes
d'Andenne et de Fernelmont – Proposition de modification du PASH
de la ZAE de Petit-Waret
Sous bassin hydrographique de la Lesse – Commune de Beauraing –
proposition modification du PASH de la ZAE de Beauraing Est Pâturage
du Pape**

Monsieur le Président, Cher Monsieur Martin,

Lors de leur création, les zones d'activité économique de Petit-Waret et de Beauraing Est ont été équipées des infrastructures nécessaires à la collecte de leurs futures eaux pluviales et usées.

Les présentes demandes de modification du PASH, dont vous trouverez les rapports de motivation en annexe, consistent dans les faits en une régularisation de situations existantes.

Tout en étant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, cher Monsieur Martin, en l'expression de nos salutations distinguées.

ir. Jean-Marc STEYENS

Directeur du Secteur Assainissement

Didier HELLIN

Directeur général

**Intercommunale Namuroise
de Services Publics**

Siège social // Bureau d'études
Parc industriel // Rue des Viaux 1b
5100 Naninne

Tél. + 32 (0)81 40 75 11
Fax + 32 (0)81 40 75 75

Distribution d'eau // Laboratoire

Rue de l'Hôpital 6
5600 Philippeville
Tél. + 32 (0)71 66 79 25
Fax + 32 (0)71 66 80 18

info@inasep.be // www.inasep.be

RAPPORT DE MOTIVATION DE L'ORGANISME AGREE INASEP.

ZAE de Beauraing Est ou Pâtûre du pape – Commune de Beauraing

L'INASEP a été consultée pour la problématique de l'assainissement de la zone d'activité économique dite de la Pâtûre du pape sur la Commune de Beauraing, implantée au Nord-Est de la ville de Beauraing le long de la N95.

L'aménagement de cette nouvelle zone d'activité économique a débuté en 2014, les travaux sont en cours de finalisation.

Le réseau d'égouttage est séparatif, les eaux usées sont collectées par une canalisation en grès (diamètre 400 mm) et les eaux pluviales par des conduites en béton (diamètre variable). Les eaux usées sont dirigées gravitairement sur la station d'épuration de Gozin.

Tous ces travaux et installations respectent nos prescriptions techniques et sont en cours de réception.

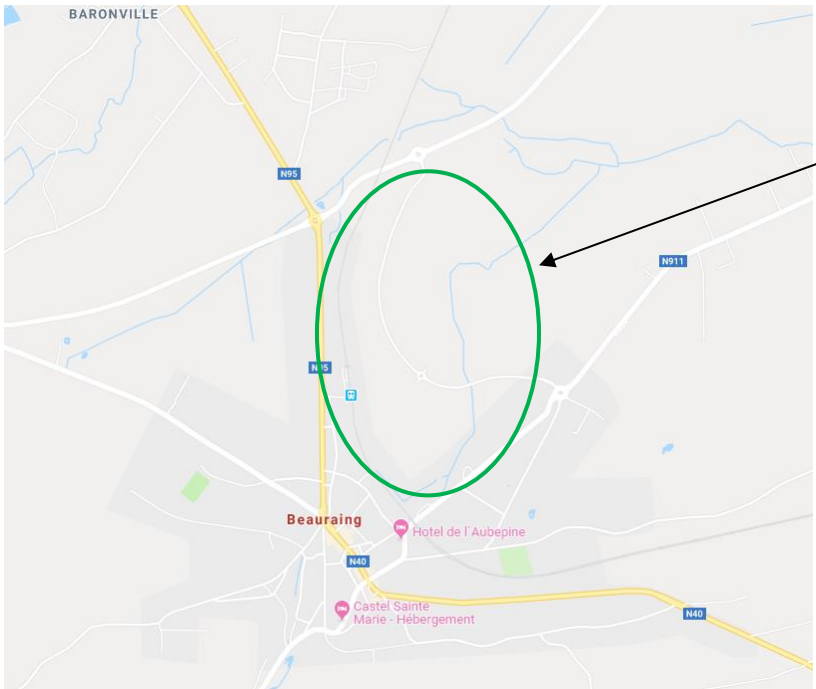
L'aménagement de cette zone ne nécessitera plus d'investissements SPGE.

Initialement implantée en zone agricole, le ZAE a fait l'objet d'une modification du plan de secteur (arrêté ministériel du 16/11/2011 entré en vigueur le 31/12/2011). Cette nouvelle zone d'activités économiques a été entièrement équipée et est raccordée sur une station d'épuration collective, elle se retrouve de facto en assainissement collectif.

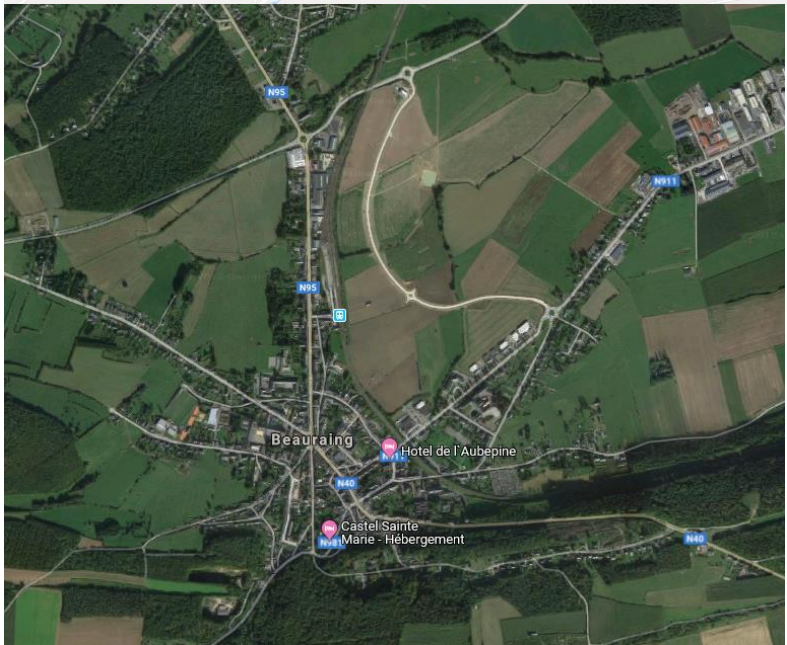
L'INASEP émet dès lors un avis favorable Au classement de cette ZAE en épuration collective.

Extraits cartographiques.

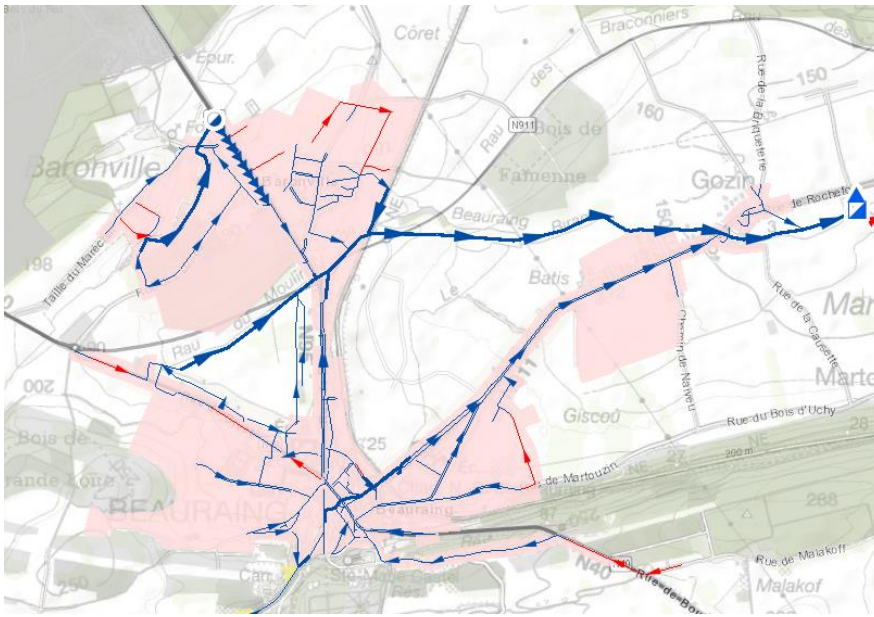
Délimitation de la zone concernée et présentation du projet



ZAE de Baronville
Est



Situation actuelle au PASH



Proposition modification du PASH

